



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-neuvième session

Rome (Italie), 31 janvier – 4 février 2011

LE RÔLE DE LA FAO DANS L'INTÉGRATION ACCRUE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE, DE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉSUMÉ

Il existe un consensus mondial sur la nécessité fondamentale de veiller à ce que le développement humain soit entrepris d'une manière durable, respectueuse de la conservation des ressources naturelles vivantes, des écosystèmes et de l'environnement, mais les progrès accomplis en ce sens ont été lents. Le présent document décrit les raisons pour lesquelles le développement des pêches et de l'aquaculture peut, dans certaines circonstances, être incompatible avec la conservation de la diversité biologique et la protection de l'environnement, les approches et outils déjà approuvés pour parvenir à l'intégration, les difficultés qui freinent les progrès et ce que fait la FAO pour surmonter ces problèmes. Enfin, le document propose des domaines dans lesquels la propre contribution de la FAO à l'intégration du développement et de la conservation, dans la pratique, pourrait être renforcée et invite le Comité des pêches à formuler des observations et donner des avis sur la voie à suivre.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

INTRODUCTION

1. La nécessité de veiller à ce que le développement humain soit entrepris d'une manière durable, respectueuse de la conservation des ressources naturelles vivantes, des écosystèmes et de l'environnement est reflétée dans une multitude d'instruments mondiaux contraignants et non contraignants. Le lien indissoluble entre conservation et développement est le fondement de la vision du Département des pêches et de l'aquaculture: "Un monde où l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et aquacoles apporte une contribution appréciable au bien-être de l'humanité, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté".

2. Malgré ce consensus mondial, dans la pratique, il s'est avéré très difficile de parvenir au compromis souhaité entre l'utilisation humaine et la conservation dans un grand nombre de domaines d'utilisation des ressources naturelles, y compris les pêches et l'aquaculture. Par conséquent, les efforts se poursuivent aux échelons national, régional et mondial afin d'améliorer l'intégration des activités de conservation et des activités de développement. Le présent document examine pourquoi les progrès ont été et restent lents, décrit ce que la FAO fait actuellement pour surmonter les problèmes et propose des domaines dans lesquels la propre contribution de la FAO à l'intégration du développement et de la conservation, dans la pratique, pourrait être renforcée.

IMPORTANCE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

3. En 2008, près de 81 pour cent des 142 millions de tonnes de la production halieutique mondiale, ont été directement consommés sous la forme d'aliments destinés aux êtres humains. La consommation mondiale de produits halieutiques a augmenté, passant d'une quantité moyenne de 10,1 kg par personne et par an en 1965 à 17,0 kg en 2008, ce qui représente jusqu'à 15,6 pour cent des protéines animales consommées par la population mondiale. L'aquaculture reste le secteur de production d'aliments d'origine animale à la croissance la plus rapide et son rythme de croissance a même dépassé celui de la population humaine. En 2008, l'aquaculture a été la source de près de 46 pour cent de la production halieutique mondiale destinée à la consommation humaine et 37 pour cent de la production halieutique mondiale totale.

4. En 2008, la FAO estimait que le secteur comptait 45 millions de pêcheurs et aquaculteurs à plein temps et à temps partiel et quelque 6 millions de personnes pratiquant ces activités à titre occasionnel, soit 3,5 pour cent de la population active du secteur agricole au sens large dans le monde. Les aquaculteurs représentaient près de 11 millions du total¹. Une étude récente a indiqué que 85 millions de personnes supplémentaires étaient actives dans le secteur après capture².

5. Selon les estimations, en 2008, 37 pour cent de la production halieutique totale ont été négociés sur les marchés internationaux, soit en tant que denrées alimentaires soit en tant qu'aliments pour animaux, et la valeur des produits halieutiques commercialisés a dépassé les 100 milliards d'USD en valeur d'exportation. Approximativement 50 pour cent de ce montant avaient pour origine des pays en développement. Les exportations nettes de produits halieutiques des pays en développement (c'est-à-dire la valeur totale des exportations de produits halieutiques moins la valeur totale des importations de produits halieutiques) sont plus élevées que celles de nombreux autres produits agricoles tels que le riz, la viande, le sucre, le café et le tabac.

6. La pêche de loisir a aussi progressé, y compris dans les pays en développement avec l'essor de l'économie. Dans l'Union européenne, la pêche de loisir crée quelque 60 000 emplois et génère

¹ FAO. 2011. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010. FAO, Rome

² Banque mondiale, FAO et WorldFish Center. 2010. The Hidden Harvests the global contribution of capture fisheries. Réseau de développement durable du Département pour l'agriculture et le développement rural de la Banque mondiale. Conference edition. 102p.

33 milliards d'USD par an³. Bien que les données mondiales exactes soient rares, la pêche de loisir est devenue un facteur important à intégrer dans la planification mondiale.

7. On oublie souvent les activités de prélèvement et de commercialisation des organismes aquatiques ornementaux, qui sont devenues lucratives puisque les exportations mondiales de poissons ornementaux se seraient chiffrées à 337 millions d'USD en 2008 (base de données statistiques du Département des pêches et de l'aquaculture sur le commerce). Toutefois, il s'agit d'un domaine dans lequel, à l'instar de la pêche de loisir, il n'existe pas encore de directives normalisées pour la surveillance et la gestion.

INCIDENCES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

8. Les progrès technologiques, par exemple, l'utilisation de navires plus puissants, d'engins de pêche synthétiques plus efficaces et de matériel de repérage des poissons sophistiqué, ont tous contribué à accroître la capacité de capturer les poissons. En l'absence d'une gestion judicieuse et d'une utilisation responsable, la pêche de capture peut avoir et a souvent des incidences néfastes graves sur les ressources et les écosystèmes dont elle dépend.

9. Les dégâts provoqués sur les écosystèmes aquatiques résultent à la fois des incidences directes et indirectes des pêches, à savoir:

- Les pêches intensives non durables entraînent une mortalité excessive des espèces ciblées et non ciblées. Les dernières estimations disponibles indiquent que 26 pour cent des stocks marins sont surexploités et que 6 pour cent sont épuisés. Des problèmes similaires se posent certainement pour la pêche continentale mais la situation mondiale des stocks continentaux est largement ignorée, faute d'informations. À moins d'être correctement gérées, les pêches peuvent aussi avoir des incidences directes sur les écosystèmes, par exemple en détruisant les structures solides des habitats du fond.
- L'introduction d'espèces exotiques et les programmes d'empoisonnement irresponsables ont aussi des incidences directes et sont une source de préoccupation majeure, en particulier pour les pêches de capture continentales. Les espèces exotiques peuvent s'attaquer aux espèces locales, les concurrencer et leur transmettre des maladies, changer les équilibres trophiques d'un écosystème, certaines espèces pouvant même modifier considérablement les habitats aquatiques. Toutefois, les programmes d'empoisonnement responsables favorisent certaines pêches et sont susceptibles de fournir des services écosystémiques intéressants et de permettre la production dans des environnements dégradés.
- Les effets indirects résultent des changements de la structure et du fonctionnement des écosystèmes, par exemple la modification de la taille et de la structure trophique des écosystèmes suite au prélèvement sélectif des espèces et individus de grande taille. La pêche sélective peut aussi induire des mutations génétiques dans les populations de poissons, telles que la diminution de la taille générale et l'abaissement de l'âge de la maturité. Ces changements sont susceptibles de réduire la capacité de résistance des stocks et des écosystèmes face au changement et au stress.
- Il arrive aussi que les opérations de pêche génèrent des problèmes environnementaux dus à l'utilisation de technologies et pratiques excessivement gourmandes en combustibles fossiles, contribuant ainsi aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et à la pollution. Les engins de pêche abandonnés, perdus et rejetés dans le milieu marin peuvent contribuer à la contamination chimique du réseau trophique en se décomposant et tuer les poissons par le biais de la pêche fantôme.

³ Dillon, B. 2004. A bio-economic review of recreational angling for bass (*Dicentrarchus labrax*). Royaume-Uni, Scarborough Centre for Coastal Studies, University of Hull.

10. Les incidences néfastes de l'aquaculture sur la diversité biologique et l'environnement s'expliquent notamment par: i) la demande croissante, adressée à la pêche de capture, concernant les poissons de rebut et la farine et l'huile de poisson, ingrédients principaux des aliments aquacoles; ii) la demande non durable de naissains et juvéniles sauvages pour l'embouche (par exemple, les crevettes, les anguilles et le thon); iii) l'altération des habitats continentaux et côtiers provoquée par la construction de bassins et exploitations aquacoles; iv) l'enrichissement en nutriments et matière organique des eaux et sédiments recevant les effluents, créant des conditions anoxiques et modifiant la diversité biologique des communautés benthiques; v) le rejet des produits chimiques utilisés pour contrôler les conditions de l'eau et les maladies; vi) les effets néfastes des organismes élevés fugitifs sur la diversité génétique ainsi que sur la diversité biologique et les écosystèmes. L'aquaculture peut aussi avoir des effets positifs sur la diversité biologique, par exemple, en contribuant à la reconstitution des stocks d'espèces menacées grâce aux larves obtenues en éclosier et, pour les stocks épuisés, en fournissant d'autres sources de poissons pour alléger la pression exercée sur les ressources surexploitées des pêches de capture.

INCIDENCES D'AUTRES SECTEURS SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE, LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

11. La pêche et l'aquaculture ne sont pas les seules sources de facteurs anthropiques influant sur les écosystèmes aquatiques. Les activités minières côtières et de pleine mer, l'extraction de pétrole et de gaz, l'aménagement des littoraux et des berges des fleuves, la pollution issue de sources situées dans les terres, par exemple les activités industrielles et agricoles, et enfin le transport maritime sont certains des secteurs, outre les pêches et l'aquaculture, qui ont aussi des incidences sur les écosystèmes aquatiques. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2006)⁴, les écosystèmes côtiers et marins se détériorent rapidement en raison de la pression anthropique, dont près de 80 pour cent des sources sont situés sur les terres.

12. On considère que, "de tous les écosystèmes, les eaux continentales ont subi les effets anthropiques les plus intenses au cours du siècle dernier"⁵, ce qui influence aussi fortement les pêches continentales, l'aquaculture et leurs perspectives de développement. La dégradation des plans d'eau intérieure entraîne aussi la détérioration des habitats côtiers (marées rouges, décoloration des coraux, etc.). L'altération des habitats imputable aux mauvaises pratiques forestières, les aménagements hydrologiques, l'extraction minière, l'agriculture, le pâturage des animaux d'élevage, la construction de routes et l'urbanisation sont autant de facteurs qui ont réduit la capacité d'un grand nombre de plans d'eau intérieure et d'eaux côtières de préserver la diversité biologique aquatique, les pêches et l'aquaculture.

APPROCHES APPROUVÉES POUR INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE AVEC LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

13. Les approches et cadres à mettre en place pour garantir un développement durable sont bien compris et décrits par la communauté internationale. L'instrument primordial pour les pêches maritimes est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, qui détermine les droits et les responsabilités des États quant à l'utilisation et la conservation des ressources marines vivantes. Le programme Action 21 non contraignant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en 1992, comportait un chapitre, à savoir le chapitre 17, sur la protection des océans et des mers et le développement de

⁴ UNEP/GPA. 2006. The State of the Marine Environment: Trends and processes. PNUE/Plan d'action mondial, La Haye

⁵ Welcomme, R.L., I.G. Cowx, D. Coates, C. Béné, S. Funge-Smith, A. Halls, et K. Lorenzen. 2010. Inland capture fisheries. *Phil. Trans. R. Soc. B*, 365: 2881-2896.

leurs ressources vivantes⁶. Ce chapitre est remarquable car il met l'accent sur une approche intégrée du développement durable et préconise l'application du principe de précaution.

14. Le Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) a été adopté par la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, le 31 octobre 1995. Le Code “définit des principes et des normes internationales de comportement pour garantir des pratiques responsables en vue d'assurer effectivement la conservation, la gestion et le développement des ressources bioaquatiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité”⁷. Bien que la quasi-totalité du Code entre directement en ligne de compte pour le présent document, le principe d'intégration est bien illustré par l'article 10 du Code sur l'intégration des pêches dans la gestion des zones côtières, qui appelle les États à “veiller à ce que, compte tenu de la fragilité des écosystèmes côtiers, [...] et des besoins des communautés côtières, un cadre juridique, institutionnel et de définition des politiques approprié soit adopté pour permettre l'utilisation durable et intégrée de ces ressources”.

15. L'application de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture contribue à la mise en œuvre des dispositions du Code. Le rôle et l'importance de l'approche écosystémique des pêches ont été reconnus dans la Déclaration de Reykjavík de 2001 sur une pêche responsable dans les écosystèmes marins, avant d'être entérinés au Sommet mondial sur le développement durable de 2002. À sa vingt-septième session, en 2007, le Comité des pêches est unanimement convenu que “l'approche écosystémique des pêches était le cadre approprié et nécessaire pour la gestion des pêches” et souligné que “la production aquacole devait être fondée sur une approche écosystémique”. L'approche écosystémique des pêches et l'approche écosystémique de l'aquaculture sont des stratégies globales de gestion des pêches de capture et de l'aquaculture qui intègrent les dimensions écologiques, socio-économiques et institutionnelles.

PROBLÈMES INSTITUTIONNELS

16. Bien que les gouvernements et les parties prenantes aient déterminé les grandes approches à adopter pour parvenir à une utilisation durable, leur application reste à la traîne, comme le démontrent les sections précédentes du présent document et les réponses des membres de la FAO, résumées dans le document COFI/2011/2. Parmi les raisons institutionnelles susceptibles d'expliquer la lenteur des progrès, celles qui ont été jugées les plus importantes et les plus courantes sont décrites ci-dessous.

Fragmentation sectorielle et institutionnelle

17. L'introduction de l'approche écosystémique des pêches et de l'approche écosystémique de l'aquaculture suppose l'adoption d'une vision d'ensemble dans les composantes pertinentes de la gestion, reflétant les interactions importantes existant à l'intérieur des écosystèmes et entre les écosystèmes où sont conduites les activités de pêche et d'aquaculture. À cet effet, la communication et la coopération intersectorielles et interinstitutionnelles doivent être plus étendues et plus efficaces.

18. À l'échelle des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales mondiales, l'adoption de l'approche écosystémique a élargi le champ d'action de toutes les organisations actives dans le domaine du développement durable et de la conservation. Bien que la FAO soit l'organisation chef de file des Nations Unies en matière de pêche et d'aquaculture, un grand nombre d'autres institutions et agences intergouvernementales appartenant ou non au système des Nations Unies ont des mandats relatifs à l'environnement et à la conservation. Dans le contexte d'une approche écosystémique, leur mandat empiète sur celui de la FAO et vice versa. Par exemple, les mandats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du PNUE, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées

⁶ http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/res_agenda21_17.shtml

⁷ FAO. 1995. Code de conduite pour une pêche responsable. Rome, FAO. 41p.

d'extinction (CITES) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage recourent tous celui de la FAO et se recourent entre eux. Ces mandats sont potentiellement complémentaires et ouvrent de précieuses perspectives de coopération plus étroite et d'utilisation plus efficace des connaissances spécialisées mais accroissent aussi le risque de chevauchement des activités et de confusion. En outre, l'amélioration de la coopération suppose des coûts de transaction importants ainsi qu'un engagement et une vision commune à tous les niveaux, depuis les différents départements et ministères nationaux jusqu'aux échelons régional et mondial. Pour l'heure, ces conditions ne sont pas entièrement remplies et la fragmentation excessive ainsi que les priorités divergentes des secteurs et des institutions sapent fréquemment les tentatives d'instauration d'une gouvernance intégrée, durable et responsable des pêches et de l'aquaculture.

Capacités nationales

19. Un deuxième problème institutionnel majeur est que la plupart des pays et des régions, sinon tous, ne disposent pas des capacités suffisantes pour assurer une surveillance et une gestion efficaces dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture. Les obstacles rencontrés pour mettre en œuvre le Code, décrits dans le document COFI/2011/2, en sont la preuve. Sur les pays qui ont répondu, la moitié au moins a indiqué l'insuffisance des capacités (humaines, institutionnelles et financières) comme une contrainte majeure. Le pourcentage des pays citant le renforcement des capacités (humaines et institutionnelles) comme une solution pour surmonter ces contraintes est encore plus élevé, puisqu'il est de l'ordre de 60 pour cent à l'échelle mondiale mais dépasse 70 pour cent dans certaines régions. Le renforcement des capacités apparaît aussi dans plusieurs des principales recommandations émises par le Comité des pêches, à sa réunion de 2009⁸.

20. L'insuffisance des capacités de surveillance, de recherche et de gestion a été une source de problèmes dans un grand nombre de pays, même lorsque les approches des pêches et de l'aquaculture étaient limitées à une seule espèce ou à des espèces ciblées. Les problèmes institutionnels posés par le renforcement des capacités nationales aux fins de l'amélioration de l'intégration de la production des pêches et de l'aquaculture avec la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement, dans le cadre d'une approche écosystémique, sont encore plus importants aujourd'hui. Il est donc indispensable de poursuivre et de renforcer les efforts visant à améliorer la capacité d'appliquer les approches intégrées, sans oublier la mise en place ou le renforcement de la coopération et de la communication entre les organisations responsables de ces différents mandats dans les différents secteurs concernés.

Information rudimentaire

21. L'évaluation et la gestion des incidences des secteurs des pêches et de l'aquaculture sur la conservation de la diversité biologique et la protection de l'environnement demandent une bonne connaissance et une surveillance rigoureuse de tous les intrants et extrants associés aux nombreuses étapes des activités sectorielles, qui interagissent avec l'environnement naturel, soit directement soit indirectement. Ces incidences ont été résumées dans les paragraphes 8 à 12.

22. Bien que les progrès accomplis dans l'application de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture conduisent à des améliorations de la surveillance des principales mesures dans certains domaines, l'insuffisance des données reste un problème général. Il est particulièrement aigu aux deux extrémités de l'échelle spatiale: les pêches industrielles dans les stocks extrêmement migratoires et chevauchants et les pêches artisanales le long des côtes et dans les plans d'eau intérieure. Dans ce dernier cas, les pêches artisanales sont généralement des activités

⁸ On en trouve des exemples dans les paragraphes 21, 43, 80, 90 et 100 du rapport 2009 du Comité des pêches. De plus, le résumé du rapport mentionne ce qui suit: "Le Comité a reconnu l'importance fondamentale du renforcement des capacités pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Code". FAO. 2009. *Rapport de la vingt-huitième session du Comité des pêches. Rome, 2-6 mars 2009*. Rapport FAO sur les pêches de l'aquaculture. No. 902. Rome, FAO. 64p.

familiales, dynamiques, diffuses et se prêtant mal à la collecte de statistiques, si bien que la plupart des pays n'aident guère les institutions à collecter les informations désirées.

23. Par ailleurs, il est généralement admis que les connaissances sur la production des pêches continentales et le nombre de personnes actives dans la filière de ce secteur sont extrêmement maigres et que les chiffres sont largement sous-estimés dans certains pays⁹. En outre, plus de la moitié des prises des pêches continentales sont actuellement répertoriées comme non identifiées¹⁰. De même, les programmes d'empoissonnement et l'introduction d'espèces exotiques sont fréquemment mal documentés.

AUTRES OBSTACLES À L'APPLICATION DU CODE

24. Le rapport soumis au Comité des pêches sur les progrès accomplis dans l'application du Code (COFI/2011/2) décrit certaines des contraintes rencontrées par les membres pour promouvoir une pêche responsable. Globalement, 47 pour cent des pays ayant répondu au questionnaire ont indiqué que des contraintes financières, et 37 pour cent des contraintes liées aux ressources humaines disponibles, freinaient leurs progrès. Les problèmes et insuffisances liés aux cadres institutionnels et juridiques ont été cités chacun par 27 pour cent des pays ayant répondu au questionnaire.

25. Ces problèmes sont cohérents avec les conclusions des études déjà réalisées sur les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'appliquer le Code. Dans ces catégories, les problèmes courants auxquels les pays se heurtent sont les suivants: de nombreuses inconnues biologiques et écologiques sur la situation des ressources et les conséquences probables de toute mesure de gestion; les objectifs flous ou mal définis de la gestion des pêches débouchant sur une gestion qui consiste à réagir aux problèmes plutôt qu'à les anticiper; l'absence fréquente de systèmes efficaces ou appropriés de droits d'utilisation ou d'accès; le manque de participation ou la participation insuffisante des pêcheurs et des autres parties prenantes à la gestion; les médiocres capacités des autorités nationales et régionales chargées de la gestion des pêches; et les pêches illicites, non déclarées et non réglementées couramment pratiquées, résultant de systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance inopérants, y compris les cadres juridiques.

26. Un autre problème est que les secteurs des pêches et de l'aquaculture sont souvent mal représentés dans les mécanismes de planification des politiques et de planification spatiale intégrés, tels que l'élaboration des politiques environnementales, la conception des stratégies intersectorielles concernant la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire ou la gestion intégrée des zones côtières, des bassins fluviaux ou des bassins versants. En conséquence, le secteur risque fort d'être négligé dans la planification et l'établissement des priorités. L'aptitude et la capacité des organisations responsables des pêches de participer efficacement à de tels processus sont souvent limitées en raison du manque de qualification de leur personnel et de l'inadéquation de la gamme de connaissances techniques dont elles disposent. En ce qui concerne la participation des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs et des autres parties prenantes principales, il est rare qu'elles soient suffisamment organisées et dotées des moyens nécessaires pour représenter convenablement leurs intérêts dans les processus d'élaboration des politiques et de planification intersectoriels.

27. De plus, la perception politique et publique des pêches et de l'aquaculture est ternie par les messages largement diffusés concernant les incidences négatives du secteur sur la conservation de

⁹ Les études spécialisées et les modèles de production indiquent que la production effective pourrait être 4 à 5 fois supérieure aux 10,2 millions de tonnes déclarés à la FAO. Sources: Welcomme, R.L. An Overview of Global Inland Fish Catch Statistics. Fishery Dependent Information Conference. 23-26 août 2010. Galway, Irlande; Banque mondiale, FAO et WorldFish Center 2010. The Hidden Harvests: the global contribution of capture fisheries. Réseau de développement durable du Département pour l'agriculture et le développement rural de la Banque mondiale. Conférence édition. 102p.

¹⁰ FAO. 2011. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010. FAO, Rome

la diversité biologique et la protection des habitats. Bien que les inquiétudes et les critiques soient fondées dans de nombreux cas, certaines des accusations les plus fortement médiatisées reposent sur des affirmations et des prévisions inexactes et exagérées. Cet état de fait ajoute au risque de voir les bienfaits sociaux et économiques du secteur être perdus par négligence ou en raison de restrictions excessives reposant sur des informations erronées. Les gouvernements, les organismes régionaux des pêches, la FAO et l'industrie de la pêche et de l'aquaculture doivent s'employer plus activement à: i) mieux répondre aux critiques légitimes, et ii) réfuter les affirmations exagérées en mettant en avant, d'une manière équilibrée, les succès de la gestion responsable.

28. Il est probable que les incidences du changement climatique vont amplifier les variations naturelles et exacerber les stress pesant déjà sur les ressources et les écosystèmes aquatiques. Dans les océans, on s'attend à ce que le changement climatique provoque une augmentation de la température de surface de l'eau, une élévation mondiale du niveau de la mer, un recul de la banquise et des changements dans la salinité, les vagues et la circulation des courants océaniques. Sur les terres, le changement climatique va influencer la disponibilité de l'eau, les régimes fluviaux (en particulier dans les plaines inondables), la taille des lacs, etc. et rendre inévitable la concurrence entre l'eau utilisée à d'autres fins et les pêches. Les retombées du changement climatique sur les pêches de l'aquaculture et les actions actuelles et proposées de la FAO face aux menaces, font l'objet du document COFI/2011/6.

29. Bien qu'il s'avère nécessaire d'améliorer l'intégration pour toutes les pêches, le Comité des pêches s'est plus spécialement penché en 2009, à sa vingt-huitième session, sur les pêches artisanales. Lors de cette réunion, "de nombreux membres ont déclaré que la FAO devrait se doter d'un programme spécifique de portée mondiale consacré aux pêches artisanales". Les problèmes particuliers rencontrés par ce sous-secteur pour concilier développement et conservation sont les suivants: a) il s'agit généralement du sous-secteur dans lequel les populations concernées ont le moins d'options de sources de revenus, ce qui en fait le sous-secteur le plus vulnérable en cas de recul de la productivité aquatique; b) c'est le sous-secteur où la pression est la plus forte pour une augmentation à court terme de l'effort de pêche; et c) il concerne le plus souvent les zones côtières, où les impacts sur les écosystèmes marins vulnérables sont potentiellement importants.

ACTIVITÉS CONDUITES ACTUELLEMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE POUR AMÉLIORER L'INTÉGRATION

30. La promotion d'une gestion des pêches et d'un développement de l'aquaculture responsables, cohérents avec les principes de l'utilisation durable et de la conservation à long terme, tels qu'ils figurent dans le Code et les quatre plans d'action internationaux associés, constitue l'objectif central des activités du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (FI). Par conséquent, quasiment tous les programmes de travail du Département des pêches et de l'aquaculture contribuent directement ou indirectement à l'intégration du développement et de la conservation, mais certains exemples jugés particulièrement intéressants sont brièvement évoqués ci-dessous.

Réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire

31. La réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire font partie des principaux objectifs généraux de la FAO et du système des Nations Unies dans son ensemble. La stratégie du Département des pêches et de l'aquaculture consiste à s'attaquer à certaines des principales causes de la pauvreté et de la vulnérabilité persistant dans les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs.

32. L'objectif central du programme du Département des pêches et de l'aquaculture est de réduire la vulnérabilité imputable aux facteurs ci-dessous:

- systèmes et pratiques de gestion non durables pour la production des pêches et de l'aquaculture;

- marginalisation et pouvoir insuffisant des artisans pêcheurs, des aquaculteurs, des travailleurs de la pêche et de leurs communautés; et
- exposition aux catastrophes naturelles et aux conséquences du changement climatique.

33. Les activités actuelles sont les suivantes: évaluation de la contribution sociale et économique des pêches artisanales et de l'aquaculture, par le biais d'une série d'études de cas nationales, exécution d'un programme régional, d'une durée de quatre ans, sur les moyens d'existence liés aux pêches dans l'Asie du Sud et du Sud-Est, évaluation des besoins d'aide prioritaires régionaux et nationaux dans les secteurs des pêches artisanales et de l'aquaculture, et examen de la création d'un instrument international sur les pêches artisanales (voir aussi le document COFI/2011/8). Le Département des pêches et de l'aquaculture s'aligne rigoureusement sur l'Objectif stratégique I de la FAO - Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles – dans plusieurs pays, à savoir: le Bangladesh, le Cambodge, le Congo (RD), la Dominique, Haïti, l'Indonésie, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines, Sainte-Lucie, la Somalie et le Viet Nam et élabore des documents d'orientation spécifiques concernant la préparation et les interventions en cas de catastrophes et de situations d'urgence, en collaboration avec les institutions partenaires des Nations Unies ainsi que des ONG humanitaires.

Application d'une approche écosystémique

34. L'approche écosystémique des pêches et l'approche écosystémique de l'aquaculture sont des stratégies qui promeuvent la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des services écosystémiques. Les directives élaborées par la FAO (par exemple, FAO, 2003¹¹; 2005¹²; 2008¹³; 2010¹⁴) aident les usagers, en les accompagnant dans les étapes pratiques de la planification et de l'application, tout en soulignant la nécessité d'être en prise sur le contexte, la culture et les moyens locaux. Consciente aussi de l'importance des aires protégées marines, en tant qu'outil favorisant l'utilisation durable et la conservation des ressources dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, la FAO met actuellement la dernière main à des directives relatives aux aires protégées marines et aux pêches.

35. Grâce à plusieurs projets financés par des fonds extrabudgétaires, il a été possible d'introduire les concepts et les méthodologies liés à l'application de l'approche écosystémique des pêches dans un certain nombre de régions, dans le cadre d'ateliers consacrés à ce sujet (par exemple, en Asie du Sud et du Sud-Est, dans les États insulaires du Pacifique, en Afrique et aux Caraïbes). À l'heure actuelle, des projets, de grosse à moyenne envergure, visant la promotion et l'application de l'approche écosystémique des pêches sont également en cours d'exécution, notamment un projet ciblant les pays côtiers d'Afrique et six projets d'appui à la gestion des pêches dans le bassin méditerranéen. L'Organisation exécute, en collaboration avec le PNUE, le projet Canary Current Large Marine Ecosystem (CCLME), qui est une tentative conjointe de freiner la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries, tandis que le projet consacré au grand écosystème marin du golfe du Bengale (BOBLME) aide les pays bordant le golfe du Bengale à collaborer dans un programme d'action coordonné, conçu pour améliorer la vie des populations du littoral. Ces deux projets ciblant de grands écosystèmes marins sont financés par des ressources de base du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et cofinancés par plusieurs partenaires. De même, le FEM a fourni les fonds de base pour un projet mondial visant à

¹¹ FAO. 2003. *L'approche écosystémique des pêches*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 4, Suppl.2. Rome, FAO. 112 p.

¹² FAO. 2005. *Putting into practice the ecosystem approach to fisheries*. Rome, FAO. 76 p.

¹³ FAO. 2008. *Human dimensions of the ecosystem approach to fisheries*. Rome, FAO. 152 p.

¹⁴ FAO. 2010. *Aquaculture development. 4. Ecosystem approach to aquaculture (EAA)*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 5, Suppl. 4. Rome, FAO.

réduire les incidences environnementales du chalutage des crevettes tropicales¹⁵ et, plus récemment, pour un projet régional en Asie du Sud-Est sur la gestion des captures accidentelles du chalutage¹⁶. En mai 2009, la FAO et la Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP) ont organisé un atelier consultatif régional sur l'application pratique de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, qui a suscité chez les pays membres un intérêt croissant pour la mise en œuvre de ces approches¹⁷.

36. Parallèlement à la mise à disposition d'instructions relatives à l'application de l'approche écosystémique de l'aquaculture, des activités de terrain visant à promouvoir l'adoption de ce type d'approche sont entreprises dans le secteur de l'aquaculture. En outre, compte tenu des interactions croissantes entre les pêches de capture et l'aquaculture, la FAO a également lancé des activités pilotes d'application de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture dans certains pays. C'est le cas, par exemple, du projet "Estero Real" au Nicaragua, où la forte sédimentation provoquée par la mauvaise gestion du bassin versant, l'utilisation croissante des pesticides et la disparition des forêts de mangrove mettent en péril l'aquaculture côtière, les pêches et la diversité biologique de l'écosystème de mangrove¹⁸.

Gérer les incidences des pêches sur les ressources et les écosystèmes

37. La gestion des méthodes et technologies de pêche est un élément important à prendre en compte si l'on veut limiter les effets destructeurs des pêches. La FAO, en partenariat avec d'autres organisations, notamment le PNUE, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le FEM¹⁹, s'est intéressée au fil du temps à divers aspects de l'utilisation des technologies dans les pêches de capture, par exemple:

- élaboration de politiques relatives aux incidences des pêches sur l'environnement
- formulation d'orientations concernant les meilleures pratiques applicables aux opérations de pêche et production de programmes visant à promouvoir leur application; et
- révision, en collaboration avec l'OMI et d'autres organisations, de l'annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) et de ses Directives en vue de résoudre ou atténuer les problèmes associés à la pollution des mers, y compris la pollution imputable aux activités des navires de pêche.

38. L'absence d'approches et de politiques intégrées dans certains domaines essentiels, tels que l'utilisation d'énergie, a fortement freiné la recherche, le développement et l'adoption de technologies de pêche novatrices, à faible impact et faible consommation d'énergie. À l'avenir, l'appui à l'élaboration des politiques dans le secteur devra consister, par exemple, en: procédures d'évaluation de l'impact environnemental dans le secteur des pêches; stratégie en matière de

¹⁵ FAO EP/GLO/201/FEM: "Reduction of Environmental Impact from Tropical Shrimp Trawling through the Introduction of Bycatch Reduction Technologies and Change of Management"

¹⁶ GEFSEC PROJET N°: 3619: Strategies for trawl fisheries bycatch management (REBYC-II CTI) *en préparation*

¹⁷ CAPP. 2009. CAPP/FAO Atelier consultatif régional "Practical implementation of the ecosystem approach to fisheries and aquaculture", 18-22 mai 2009, Colombo, Sri Lanka. Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, Thaïlande. RAP Publication 2009/10, 96p. <http://www.fao.org/docrep/012/i0944e/i0944e00.htm>; <http://www.beijer.kva.se/ftp/WIOAQUA/FAORAP2009.pdf>

¹⁸ Centro de Investigación de Ecosistemas Acuáticos. 2005. *Linea de base y referencia de gobernanza Puerto Morazán*. Universidad Centro Americana, Managua Nicaragua, Publicación ocasional. 56p.

¹⁹ Exemples de ces partenariats: i) FAO-PNUE. 2009. *Engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés*. Macfadyen, G.; Huntington, T.; Cappell, R. (eds). PNUE Rapports et études des mers régionales, No. 185/FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture, No. 523. Rome, PNUE/FAO. 115p.; ii) Participation de la FAO aux réunions du groupe de travail par correspondance du Comité pour la protection de l'environnement maritime de l'OMI pour examiner l'annexe V de la Convention MARPOL et ses Directives; iii) FAO. 2009. *Fishing operations. 2. Best practices to reduce incidental catch of seabirds in capture fisheries*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 1, Suppl. 2. Rome, FAO. 49p.; iv) Coopération FAO/OIT/OMI sur la sécurité en mer dans le secteur des pêches et v) Projet mondial FAO-PNUE-FEM sur la réduction des incidences environnementales du chalutage des crevettes tropicales grâce à l'introduction de technologies réduisant les captures accidentelles et à l'apport de changement dans la gestion - FAO EP/GLO/201/GEF.

pêches aux fins de l'application des dispositions de l'annexe V de la Convention MARPOL; concepts de la conservation de l'énergie; et poursuite de l'élaboration de procédures permettant d'évaluer les technologies appropriées couvrant tous les aspects de la restructuration de la flotte.

39. Les pêches de fond en haute mer et leurs incidences sur les écosystèmes marins vulnérables sont un sujet de préoccupation mondial majeur au sein de la communauté internationale. La FAO a élaboré les *Directives internationales sur la gestion de la pêche profonde en haute mer* (Directives sur la gestion de la pêche profonde, adoptées en août 2008) avec la collaboration et la contribution actives des parties prenantes. D'autres institutions des Nations Unies, organisations intergouvernementales et ONG se sont aussi fortement investis dans ces travaux, y compris la CDB. Aujourd'hui, la FAO a également élaboré et commencé à exécuter un programme concernant l'application des Directives sur la gestion de la pêche profonde, qui repose sur la collaboration entre partenaires et comporte des activités spécifiques visant à améliorer la collaboration et la communication entre les différentes parties prenantes de la pêche profonde en haute mer.

Incitations

40. Les incitations mettant en jeu les forces du marché sont utilisées de plus en plus fréquemment pour obtenir des résultats durables. L'écoétiquetage fait partie de ces mécanismes. Il s'agit d'un étiquetage attribué à une marchandise pour certifier que celle-ci a été produite d'une manière durable et respectueuse de l'environnement. Ce mécanisme a été conçu pour influencer les décisions d'achat des consommateurs et les politiques de passation de marchés des détaillants de poissons et de produits de la mer, et pour récompenser les producteurs utilisant des pratiques de pêche responsables. La FAO a élaboré des directives pour l'écoétiquetage du poisson et des produits des pêches de capture marines qui déterminent les principaux critères et exigences minimums pour obtenir l'écoétiquetage. Des directives similaires applicables aux pêches continentales seront examinées pour adoption par le Comité des pêches, à la présente session.

41. La FAO est aussi en passe d'élaborer des directives internationales sur la certification de l'aquaculture. Ces directives orienteront la conception, l'organisation et l'application de mécanismes de certification de l'aquaculture crédibles, couvrant une série d'aspects considérés comme significatifs pour la certification de l'aquaculture, par exemple: a) la santé et le bien-être des animaux; b) la sécurité sanitaire des aliments; c) l'intégrité environnementale; et d) les aspects socio-économiques associés à l'aquaculture.

Aquaculture

42. La FAO s'efforce aussi de promouvoir l'adoption et le respect du Code dans le secteur de l'aquaculture. À cet effet, un processus a été lancé en vue d'améliorer le questionnaire du Code sur l'aquaculture, en tant qu'outil d'autoévaluation, en abordant aussi les aspects liés à la protection de l'environnement et à la conservation de la diversité biologique. Il convient de citer également les directives techniques de la FAO concernant l'approche écosystémique de l'aquaculture²⁰ et les directives spécifiques visant à garantir la pérennité de l'environnement et la conservation de la diversité biologique, par exemple, les directives sur l'amélioration de la conservation des ressources génétiques²¹, sans oublier les très nombreux documents techniques pertinents de la FAO sur l'aquaculture, en particulier l'évaluation de l'impact environnemental de l'aquaculture, la mariculture intégrée, la riziculture-aquaculture intégrée et d'autres²². La Commission des

²⁰ FAO. 2010. Aquaculture development. 4. *Ecosystem approach to aquaculture (EAA)*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 5, Suppl. 4. Rome, FAO.

²¹ FAO. 2008. Développement de l'aquaculture. 3. *Gestion des ressources génétiques*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 5, Suppl. 3. Rome, FAO. 125 p. (Disponible à l'adresse www.fao.org/docrep/011/i0283e/i0283e00.htm)

²² FAO. 2007. *Assessment of freshwater fish seed resources for sustainable aquaculture*. Bondad-Reantaso, M.G.(ed.). FAO Document technique sur les pêches. No. 501. Rome, FAO. 628 p.; FAO. 2009. *Environmental impact assessment*

ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et le Département des pêches et de l'aquaculture ont élaboré un programme de travail pluriannuel portant, entre autres, sur l'information, les politiques et l'état des ressources génétiques aquatiques.

43. La FAO conduit aussi des activités pilotes d'application de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture dans certains pays, par exemple par le biais du projet Estero Real déjà cité. Ailleurs, les activités de terrain et les activités normatives sont utilisées pour promouvoir activement les pratiques intégrant, d'une part, l'aquaculture et, d'autre part, l'agriculture et la production animale²³, ce qui réduit aussi les incidences de l'agriculture sur la diversité biologique et les écosystèmes, en améliorant le recyclage des déchets et en favorisant une utilisation plus rationnelle des ressources en terre et en eau. En outre, l'Organisation gère la base de donnée sur l'introduction des espèces aquatiques²⁴, qui contient des informations sur les déplacements transfrontaliers des espèces du fait des pêches, de l'aquaculture et de la lutte biologique ainsi qu'à des fins ornementales, et sur les impacts socio-économiques et environnementaux liés à ces déplacements. L'évaluation des risques environnementaux et les outils d'analyse/évaluation des risques sont utilisés et les stratégies d'alimentation animale responsables sont encouragées afin de mieux intégrer le développement de l'aquaculture avec la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement, en optimisant les pratiques de fabrication des aliments aquacoles²⁵ et en limitant au minimum l'utilisation des ressources halieutiques sauvages à cette fin.

Information et statistiques

44. La stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies en février 2010, a fourni les premières instructions pour intégrer les statistiques agricoles et les autres systèmes statistiques nationaux, en utilisant un cadre directeur d'échantillonnage. À titre de première étape de l'amélioration de l'intégrité et de la comparabilité de l'information sur les pêches et l'aquaculture avec les autres statistiques nationales, la FAO préconise de séparer les pêcheurs et les aquaculteurs des agriculteurs dans les recensements. Cette distinction faciliterait l'élaboration d'un modèle d'échantillonnage commun avec les autres secteurs ainsi que l'utilisation croisée et l'extraction des données sociales et économiques et améliorerait le modèle d'échantillonnage pour les pêches, en particulier les pêches artisanales.

45. Dans le cadre du projet FishCode STP, la FAO soutient l'amélioration de l'information sur les pêches de capture. Les principales contraintes et lacunes touchant la collecte de données de routine ont été recensées à l'occasion de cinq ateliers régionaux organisés en collaboration avec les organes régionaux des pêches. L'amélioration de l'information sur les pêches artisanales est un objectif central du projet. Le projet apporte son appui à des activités de terrain et au renforcement des capacités dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, du Pacifique et d'Afrique et il a organisé un cours de formation régional en Afrique et élaboré des directives pour l'évaluation intégrée des pêches artisanales²⁶. Le secteur des pêches continentales est particulièrement exposé à la

and monitoring in aquaculture. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture. No. 527. Rome, FAO. 57p. Comprend un CD-ROM contenant l'intégralité du document (648 p.); FAO. 2009. *Integrated mariculture: a global review.* Soto, D. (ed.). FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture. No. 529. Rome, FAO. 183p.

²³ FAO. 2006. *Integrated irrigation and aquaculture in West Africa: Concepts, practices and potential.* Halwart, M. and Dam, A.A. van (eds). Rome, FAO. 181p.; FAO. 2001. *Integrated agriculture-aquaculture.* FAO Document technique sur les pêches No. 407. Rome, FAO. 149p.

²⁴ Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/fishery/dias/en>

²⁵ FAO. 2001. *Développement de l'aquaculture. 1. Bonne pratique de fabrication des aliments aquacoles.* FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 5, Suppl. 1. Rome, FAO. 58p.

²⁶ Garcia, S.M.; Allison, E.H.; Andrew, N.J.; Béné, C.; Bianchi, G.; de Graaf, G.J.; Kalikoski, D.; Mahon, R.; Orensanz, J.M. 2008. *Vers une intégration de l'évaluation et de l'élaboration des avis dans la pêche artisanale: principes et processus.* FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture. No. 515. Rome, FAO. 84p.

concurrence des autres secteurs et une meilleure information sur son importance pourrait influencer les futures orientations de développement et d'intégration, en particulier au regard du secteur hydroélectrique et du secteur de l'irrigation²⁷.

Coopération interinstitutions

46. Les obstacles très réels entravant la collaboration effective de toutes les organisations compétentes ont été mentionnés précédemment mais de nombreux exemples de coopérations existantes ont aussi été décrits dans l'ensemble du rapport jusqu'ici. Malgré les problèmes et les contraintes, le Département des pêches et de l'aquaculture a déployé des efforts considérables pour continuer sur cette voie, comme il en a déjà été fait état dans ce texte.

47. À titre d'exemples supplémentaires, la FAO collabore avec la CDB et le PNUE sur divers sujets, et a récemment produit dans ce cadre un rapport conjoint sur les impacts des pratiques de pêche destructrices, la pêche non durable et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée²⁸, avec la participation également du groupe d'experts des pêches de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Un grand nombre d'auteurs de communautés et de pays variés ont aussi contribué aux travaux de la FAO sur les aires protégées marines et les pêches. Par ailleurs, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage couvre de nombreuses espèces directement ou indirectement liées aux pêches, telles que les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins et la FAO participe à ses débats et y contribue. Des partenariats sur le changement climatique ont récemment vu le jour sous les auspices du Partenariat mondial pour le climat, la pêche et l'aquaculture, qui est un partenariat volontaire, créé à l'initiative de la FAO, de la Banque mondiale et du WorldFish Centre, et qui regroupe 20 organisations internationales et organes sectoriels également préoccupés par les interactions du changement climatique avec les eaux et les ressources vivantes mondiales et leurs conséquences sociales et économiques.

48. La FAO et la CITES travaillent en étroite collaboration depuis plus d'une décennie sur les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales et un mémorandum d'accord entre la FAO et la CITES a été signé en 2006. Cette coopération a été centrée sur la définition des critères de sélection des espèces listées dans les Annexes I et II de la CITES, s'appliquant aux espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales et, par l'intermédiaire d'un groupe d'experts de la FAO, sur l'évaluation des propositions de liste soumises à la conférence des Parties à la CITES. Elle a aussi englobé l'apport d'un soutien important à la gestion des espèces aquatiques déjà listées. La coopération a été constructive et appréciée par les membres des deux organisations bien qu'il existe de profondes divergences d'opinions entre les différents pays (au sein des deux organisations) sur le rôle de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales. Il est indispensable que les membres des deux organisations parviennent à s'entendre sur le rôle de la CITES, y compris l'interprétation des critères de sélection existants, si l'on veut que cette coopération soit pleinement efficace.

49. ONU-Océans²⁹, approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies en 2003, est un mécanisme de coordination interinstitutions visant à renforcer la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies sur les questions relatives aux océans et aux zones côtières. La FAO, un des membres fondateurs, joue un rôle actif en contribuant aux activités liées aux pêches et à l'aquaculture. De même, la FAO est l'organisation chef de file de l'Atlas des océans des Nations Unies, le seul portail d'information interinstitutions

²⁷ Welcomme, R.L., I.G. Cowx, D. Coates, C. Béné, S. Funge-Smith, A. Halls, and K. Lorenzen. 2010. Inland capture fisheries. *Phil. Trans. R. Soc. B*, 365: 2881-2896.

²⁸ FAO; PNUE. 2010. *Report of the FAO/UNEP Expert Meeting on Impacts of Destructive Fishing Practices, Unsustainable Fishing, and Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing on Marine Biodiversity and Habitats. Rome, 23-25 septembre 2009.* FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 932. Rome, FAO. 32p

²⁹ <http://www.oceansatlas.org/www.un-oceans.org/Index.htm>

en ligne sur le développement durable des océans et des zones côtières dans le monde. Le mécanisme ONU-Océans pourrait potentiellement promouvoir davantage la coordination et la coopération entre ses organisations membres afin de permettre une utilisation optimale des connaissances et des mandats spécialisés de chacune.

RENFORCEMENT DU RÔLE DE LA FAO

50. Malgré le travail considérable entrepris par la FAO et les autres organisations, en partenariat avec leurs membres, il ressort clairement du document COFI/2011/2 que beaucoup reste à faire au regard de l'appel lancé par le Comité des pêches en 2005, à sa vingt-sixième session, pour une décennie d'application du Code. La mise en œuvre du nouveau cadre axé sur les résultats à la FAO et le recours à des partenariats fructueux améliorent l'efficacité des activités du Département des pêches et de l'aquaculture et il est essentiel d'utiliser ces deux moyens pour obtenir un effet maximum. Cependant, les demandes d'aide supplémentaire toujours plus nombreuses provenant aujourd'hui des pays, des organes régionaux et des organisations partenaires, dépassent largement la capacité actuelle du Département et des bureaux régionaux et sous-régionaux d'y répondre d'une manière satisfaisante.

51. Toute augmentation importante de l'appui fourni aux membres nécessitera des ressources financières additionnelles permettant aussi le recrutement des ressources humaines nécessaires pour des activités spécifiques. Si l'on veut contribuer d'une manière significative et durable au renforcement des capacités de manière à parvenir à une intégration effective du développement et de la conservation aux échelons national et régional, les fonds extrabudgétaires devraient idéalement être: soit suffisants pour financer au minimum l'appui à moyen terme d'activités programmatiques générales; soit flexibles pour pouvoir être associés à d'autres fonds disponibles et activités afin d'assurer un appui régulier substantiel au renforcement des capacités et de déboucher sur des économies d'échelle intéressantes.

52. Le recours de plus en plus fréquent au partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies, organisations intergouvernementales et ONG est aussi essentiel mais, comme indiqué dans les paragraphes 17 et 18, il est indispensable de rationaliser les activités réalisées par ces organisations pour limiter la concurrence et le chevauchement des activités et assurer une utilisation optimale des connaissances et mandats uniques caractérisant chaque organisation. La volonté et l'élan de cette rationalisation doivent venir des pays membres et des donateurs qui sont censés veiller à ce que les organisations qui les servent travaillent avec une efficacité maximum dans le cadre de leur mandat et coopèrent avec des partenaires et fassent appel à eux dans les domaines où ces partenaires ont des avantages comparatifs. Cette démarche pourrait aussi être facilitée si les institutions coordinatrices, telles que ONU-Océans et ONU-eau³⁰, jouaient un rôle plus actif.

53. Une autre possibilité non négligeable de renforcement du rôle de la FAO dans l'intégration du développement et de la conservation, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, consiste à renforcer les organes régionaux des pêches compétents, établis ou non dans le cadre de la FAO, et à faire davantage appel à eux. L'influence et les activités actuelles des organes régionaux des pêches de la FAO sont très variables mais la majorité d'entre eux ne sont probablement pas utilisés à hauteur de leur potentiel réel en termes de coopération, échange et renforcement des capacités de leurs membres et de la région dans son ensemble. Le premier besoin ici est un engagement plus déterminé des membres dans l'organe régional des pêches concerné afin de le diriger et de l'utiliser de manière à en tirer le maximum. Au niveau régional, il convient aussi de veiller à ce que, lorsque de nouvelles institutions sont créées pour répondre à un besoin en matière d'approche intégrée de la gestion des océans et des zones côtières, le rôle des organes régionaux

³⁰ <http://www.unwater.org/flashindex.html>

des pêches existants soit pris en compte dans le souci d'éviter les redondances. En outre, les liens structurels entre les organes régionaux des pêches et les commissions économiques régionales sont jugés de plus en plus déterminants si l'on veut que le secteur des pêches soit effectivement ancré dans les processus économiques et politiques régionaux et bénéficie de la reconnaissance, en termes de politiques et d'accès aux ressources, nécessaire pour fonctionner efficacement. Les préoccupations et priorités des organes régionaux des pêches ne sont pas toujours les mêmes que celles du Comité des pêches et il serait utile aussi de promouvoir une meilleure interaction entre les organes régionaux des pêches et le Comité des pêches. Il pourrait être intéressant de faire en sorte que les organes régionaux des pêches soient également représentés dans les Conférences régionales de la FAO correspondantes.

54. La compilation, l'analyse et la diffusion de données et d'informations font partie des principales activités du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO dans son ensemble. Un grand nombre de membres de la FAO, en particulier dans les pays en développement, ont souligné que l'accès insuffisant à des informations actualisées, pertinentes et exactes représentait une entrave sérieuse à l'application du Code. Trouver les meilleurs moyens, et les plus efficaces, de repérer, fournir et partager ce type d'informations avec les membres n'est pas tâche facile, pas plus que de faire comprendre à quel point cette information est nécessaire. Des directives sur l'information et le partage des connaissances³¹ ont été récemment élaborées pour favoriser une meilleure compréhension de ces problèmes et des questions qui s'y rattachent.

55. Dans les zones pauvres en ressources, il existe des obstacles majeurs à la publication et au partage des connaissances locales, mais les programmes visant à renforcer les institutions et les capacités de recherche ont fréquemment négligé la nécessité de garantir le financement et d'appuyer la publication des recherches. Il en résulte une sous-représentation grave et croissante des auteurs les plus proches des problèmes auxquels se heurtent les pêches dans le monde en développement, dans la littérature scientifique et la bibliographie relative au développement.

56. Les questions liées aux pêches et à l'aquaculture étant de plus en plus fréquemment traitées hors du secteur des pêches proprement dit, il est urgent de promouvoir et de faire mieux comprendre leur importance. Des connexions doivent être établies avec les autres secteurs et communiquées aux hauts responsables et décideurs nationaux et régionaux afin que ces aspects soient abordés dans les forums mondiaux et soient pris en compte dans les politiques et les plans d'action nationaux et internationaux.

57. Il est enfin essentiel de promouvoir et mettre en lumière la valeur et le poids des pêches et de l'aquaculture, aux yeux du public en général et des audiences ciblées susceptibles d'influencer le changement. Cette démarche demande des efforts constants et réguliers en matière de vulgarisation, sensibilisation et communication.

RECOMMANDATIONS SOUMISES AU COMITÉ DES PÊCHES POUR EXAMEN

58. Le comité est invité à:

- a) se souvenir qu'en 2005, le Comité des pêches a appelé de ses vœux une décennie d'application du Code et des instruments associés et examiner les moyens d'améliorer les avancées en ce sens, en se penchant notamment sur le rôle de la FAO;
- b) noter qu'il est urgent de faire comprendre l'importance du secteur des pêches et de l'aquaculture pour le développement social et économique et de veiller à ce que le secteur soit pleinement pris en compte dans la planification nationale et internationale générale du développement. Le Comité pourrait souhaiter examiner les moyens de renforcer le rôle de la FAO dans l'information et l'orientation des débats régionaux et mondiaux à cet effet, y compris dans des manifestations telles que Rio+20;

³¹ FAO. 2009. *Information et partage des connaissances*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. N° 12. Rome, FAO. 97p.

- c) noter les messages exagérément négatifs concernant les incidences néfastes des pêches et de l'aquaculture sur la conservation et l'environnement et examiner les moyens de les réfuter en mettant en avant une vision plus exacte et équilibrée;
- d) noter que le Département des pêches et de l'aquaculture coopère activement avec les organisations pertinentes, mais aussi que l'efficiencia et l'efficacité de ce type de coopération interinstitutions et intersectorielle doivent être améliorées à tous les niveaux;
- e) reconnaître que l'insuffisance des capacités représente un sérieux obstacle à l'application du Code, concrétisant l'intégration améliorée du développement et de la gestion des pêches et de l'aquaculture avec la conservation de la diversité biologique et de l'environnement, et examiner les moyens de corriger cette insuffisance;
- f) examiner les moyens de renforcer le rôle et l'efficacité des organes régionaux des pêches, établis ou non dans le cadre de la FAO et, le cas échéant, d'autres organes, dans l'amélioration de l'intégration du développement et de la conservation aux échelons national et régional;
- g) reconnaître que le Département des pêches et de l'aquaculture et les États membres doivent prendre des mesures et donner des indications sur la façon dont le Département des pêches et de l'aquaculture pourrait remplir au mieux son mandat.